

# Informations Générales

**ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025** 

# Document à conserver par la famille

#### I. TRANSPORTS SCOLAIRES

Veuillez effectuer **l'inscription dès début juin 2024 par Internet** sur les sites de la Région, pour les élèves domiciliés :

- Tous les départements : <a href="https://www.laregionvoustransporte.fr/contenus/scolaire-tous-les-departements">https://www.laregionvoustransporte.fr/contenus/scolaire-tous-les-departements</a>
- Annonay Rhône Agglo : <u>www.coqueligo.fr</u>

#### **II. BOURSES NATIONALES**

Demandes de bourses pour l'année 2024/2025, <u>déposées dès avril - mai 2024 par vos soins dans l'établissement où est scolarisé votre enfant</u>.

Sont concernés par cette campagne :

- TOUS les élèves de collège qui accèderont au lycée à la rentrée 2024, MEME SI LEUR ORIENTATION N'EST PAS DEFINIE AU MOMENT OU LES DEMANDES DOIVENT ETRE FAITES.
- les élèves non boursiers déjà scolarisés dans les lycées, lycées professionnels publics ou privés.

Pour les élèves inscrits en 2024/2025 dans les classes de 3ème Prépa Métiers issus de 4ème, <u>seulement</u> pour cette classe, les demandes pourront être formulées en septembre 2024.

**Pour les nouveaux boursiers**, veuillez nous faire parvenir une copie de la **notification de droit ouvert** dès que vous la recevrez du service académique des bourses suite à votre demande (à partir de mai/juin).

Attention - Les délais indiqués sur les documents sont à respecter obligatoirement sous peine de voir l'annulation du dossier de bourses de l'élève par le service académique. Les dossiers formulés hors délai ne sont pas pris en compte.

**Demande de bourses départementales**, selon conditions cumulatives suivantes : condition de ressources, ne pas bénéficier d'une bourse nationale, être demi-pensionnaire, résider en Ardèche. Vous pouvez faire une demande de bourse départementale en ligne sur le site du département : <a href="https://www.ardeche.fr/TPL CODE/TPL GUIDEDESAIDESFICHE/PAR TPL IDENTIFIANT/22/45-guide-des-aides.htm">https://www.ardeche.fr/TPL CODE/TPL GUIDEDESAIDESFICHE/PAR TPL IDENTIFIANT/22/45-guide-des-aides.htm</a>

## III. LIVRES SCOLAIRES ET 1<sup>ER</sup> EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Une partie des équipements est pris en charge par la Région. Le reste est à acheter. A la rentrée scolaire, chacun doit être en possession des livres et fournitures demandés.

#### LIVRES - PASS'Région

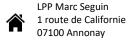
Les listes de livres et/ou fournitures à acheter sont à consulter sur le site du lycée début juillet.

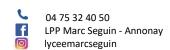
Les élèves bénéficient du PASS'Région (Subvention donnée par la Région Auvergne Rhône Alpes comprise entre 50 € et 100 € pour permettre d'acheter les livres scolaires et de nombreux autres avantages, à voir sur le site). Le PASS'Région est personnel et nominatif.

⇒Vous êtes un nouvel élève ou vous vous inscrivez pour la première fois :

 je commande mon PASS RÉGION sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr, dès que nous aurons validé votre inscription, le PASS vous sera adressé. Le faire livrer à votre domicile.

A Bien vérifier que le nom, prénom de l'élève figure sur la boite aux lettres familiale.









### **ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025**

## Document à conserver par la famille

**DLes nouveaux élèves qui possèdent déjà le PASS'Région,** le signalent au secrétariat du lycée pour qu'il soit validé, un nouveau Pass sera créé.

**⊃En cas de PASS'Région perdu, volé, cassé** ➤ faire la déclaration en ligne sur : passregion.auvergnerhonealpes.fr et avertir le secrétariat du lycée pour qu'il valide le nouveau PASS.

#### **MATERIEL et PASS Région**

Aide au 1<sup>er</sup> équipement pour tous les élèves entrant en 2° BAC PRO et 2° CAP.

Du matériel professionnel et des tenues sont fournis par l'établissement, grâce au financement de la région Auvergne Rhône Alpes, les montants de l'aide accordée permettent de financer partiellement ou totalement le matériel et tenues nécessaires dans chaque section.

#### **IV. RECENSEMENT**

**Si vous avez 16 ans**, pensez à vous faire recenser auprès de la mairie de votre domicile, en vue de l'inscription aux examens et à transmettre l'attestation au secrétariat, cette **attestation est obligatoire**.

### V. CERTIFICAT DE SCOLARITE

**Vous pourrez télécharger le certificat de scolarité**, selon vos besoins, sur **ÉcoleDirecte**, il sera disponible dès la rentrée.

#### VI. LA DATE ET L'HEURE DE LA RENTREE

Elles vous seront communiquées par courrier début juillet 2024.

### VII. LA DEMI-PENSION

La restauration est assurée par la société "SCOLAREST". Les élèves peuvent aller aussi bien à la cafétéria du lycée Marc Seguin qu'au restaurant scolaire du lycée St Denis.

Le règlement des repas se fait à l'aide d'un badge monétique. Ce badge est gratuit la 1ère fois. La somme de 30 € (à l'ordre SCOLAREST) est demandée lors de l'inscription pour créditer ce badge et permettre ainsi à l'élève de se restaurer.

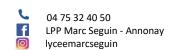
Lorsque le montant devient inférieur au prix d'un repas, l'élève devra créditer sa carte en allant sur le site <u>foodi.fr</u> ou remettre un chèque à la caisse de Scolarest lors de son passage.

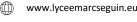
Les élèves peuvent également s'ils le souhaitent se rendre au self du Lycée Agrotechnologique. Ils doivent acheter un carnet de tickets repas à l'accueil du Lycée Marc Seguin.

#### **VIII. REGLEMENT INTERIEUR ET PROJET EDUCATIF**

Le règlement intérieur du Lycée est disponible sur le site dans son intégralité au dossier d'inscription ainsi que le projet éducatif.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de signer l'ANNEXE 8 "Adhésion au Règlement", qui sera à joindre obligatoirement au dossier d'inscription.







# PROJET D'ETABLISSEMENT

# à conserver par la famille

**ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025** 

#### **PREAMBULE**

Le lycée Professionnel Marc Seguin est un Etablissement Catholique d'Education et d'Enseignement, sous contrat d'association avec l'Etat. Sa mission est de la responsabilité de toute la communauté éducative : les professeurs, le personnel et les parents.

De la 3ème au post bac, il propose, dans les domaines industriels et tertiaires, des formations diplômantes et qualifiantes à des jeunes et à des adultes.

# Le projet d'établissement du lycée Marc Seguin repose sur quatre piliers :

# > 1) VALORISER L'ACCES A LA VIE PROFESSIONNELLE

Le Lycée Marc Seguin considère la voie professionnelle comme une orientation choisie. Se préparer tôt à une formation professionnelle est un atout pour s'intégrer facilement dans la vie active. L'organisation mise en place reconnait à l'élève le droit à l'erreur et l'accompagne dans une réorientation. Dans cette perspective, et en lien avec les entreprises, le lycée veillera à la réussite des Périodes de Formation en Milieu Professionnel, quelle que soit la filière suivie.

# **▶ 2)** DEVELOPPER LES SAVOIR-ETRE

Les savoir-être restent essentiels tout au long de la vie : politesse, tenue, attitude, rigueur, estime de soi, respect, tolérance, curiosité, travail en équipe, adaptabilité... pour apprendre à devenir autonome. Chacun sera acteur de la mise en œuvre de ces savoir-être. Pour la Communauté Educative du lycée, accompagner les élèves c'est favoriser le développement de leur personne et de leur personnalité tout en leur permettant d'intégrer les réalités de l'entreprise et les exigences pédagogiques.

# > 3) ACCOMPAGNER CHACUN DANS SON PARCOURS SCOLAIRE

L'élève mérite d'être reconnu selon ses capacités, ses talents mais aussi ses difficultés. Le lycée Marc Seguin accueille tous les élèves, s'engage à les suivre et les aide à réussir.

Dans cette perspective des innovations pédagogiques permettront à l'élève de retrouver le plaisir d'apprendre, et, pour certains, de se réconcilier avec le système scolaire.

# ➤ 4) DONNER UN LIEU POUR S'EPANOUIR

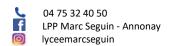
Donner un cadre épanouissant, c'est aussi mettre à la disposition des élèves un établissement doté d'un équipement moderne et adapté au monde du travail dans des espaces conviviaux.

Dans cette optique, la pédagogie de projet : personnel, scolaire et professionnel trouve tout son sens et sera encouragée.

Enfin, nous nous engageons à développer, chez tous les jeunes qui nous sont confiés, une ouverture sur le monde afin de faciliter leur intégration dans la vie professionnelle et, plus largement, aider chacun d'entre eux à trouver sa place dans une société au sein de laquelle il sera partie-prenante de ses enjeux en citoyen libre et responsable.

En confiance, avec bienveillance et fermeté, nous mènerons à bien ce projet, ensemble.









# PROJET D'ANIMATION PASTORALE

Des propositions diversifiées pour que chacun puisse cheminer en suivant l'itinéraire qui lui convient et en toute liberté

**Célébrations** pour les grandes fêtes liturgiques

Préparation des Sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, communion confirmation) en lien avec la paroisse

ÊTRE FILS

Prier Célébrer Rencontres d'aumônerie les jeudis à 11h

Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle

WE ado et Pèlerinages

Cours de culture religieuse ÊTRE DISCIPLE

Se former Grandir en humanité

ÊTRE FRÈRE

Partager **Temps conviviaux** 

Séances de cinéma

ÊTRE SERVITEUR

Servir

Actions de solidarité

Proposition des Jeunes Hospitaliers de Lourdes

Annoncer S'engager

ÊTRE

**APÔTRE** 

Rencontres de témoins

Temps forts

Une salle (B203)

et un bureau dans le foyer

Une équipe pastorale

Un prêtre accompagnateur

Pastorale en lien avec le Diocèse de Viviers et la Pastorale des Lycéens d'Annonay

"Je souhaite maintenant annoncer à tous les jeunes le plus important, ce qui est primordial, ce qu'il ne faut jamais taire (...): Dieu t'aime. N'en doute jamais, quoiqu'il arrive dans ta vie. Tu es aimé infiniment, en toutes circonstances"

Pape François

Infos de la Pastorale



# **Contribution Familiale Annuelle**

# Document à conserver par la famille

L'établissement a trois ressources principales. L'État, la Région et les Familles. Tous ces moyens contribuent à la qualité de l'enseignement et visent à donner à nos élèves les meilleures conditions de travail pour réussir.

La contribution des familles nous permet d'assurer le financement de matériels pédagogiques, d'investissements immobiliers non subventionnés, mais aussi le financement des personnels qui ne sont pas pris en charge par l'État ou la Région.

Il y a un tarif différencié en fonction du revenu fiscal de référence de chaque famille : 3 tranches existent, comme le précise le tableau ci-dessous.

Il est indispensable de fournir <u>l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022</u> pour l'application du tarif de la scolarité. Autrement, nous appliquerons le tarif de base qui sera de :

- Un acompte de 200 € + 99 € mensuel pour un CAP ou BAC PRO
- Un acompte de 200 € + 79 € mensuel pour une 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers.

Chaque famille s'engage à régler la facture émise par l'OGEC. En cas de non-paiement, cela entraîne une rupture de la présente convention et peut entraîner de ce fait la désinscription de l'élève.

Année 2024- 2025		Revenu fiscal de référence	3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers	2 <sup>nd</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Term CAP – BAC PRO
O B L I G A T O I R E	SCOLARITE	Inférieur à 30 000 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 75 € <u>ou</u> 3 chèques de 225 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 95 € <u>ou</u> 3 chèques de 285 €
		Compris entre 30 000 € et 60 000 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 77€ <u>ou</u> 3 chèques de 231 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 97 € <u>ou</u> 3 chèques de 291 €
		Supérieur à 60 000 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 79 € <u>ou</u> 3 chèques de 237 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 99 € <u>ou</u> 3 chèques de 297 €
	FRAIS INSCRIPTION	En 1 fois Remis avec le dossier	48 €	
F A C U L T A T I F	CANTINE	Chargement de la carte de restauration	Scolarest : 30 €	
		Repas à l'Agrotech	6,70 € par repas	
	INTERNAT	Mêmes modalités que pour la scolarité	Acompte de 300 € avec le dossier d'inscription + 9 prélèvements de 350 €	

En cas de difficultés financières, prenez contact avec le chef d'établissement



# Document à conserver par la famille

#### **REMARQUES**

- Réduction de 10 % pour le 2ème enfant, 15% à partir du 3ème enfant d'une même famille (sur présentation du livret de famille) sera appliquée lors de la facturation.
- Si vous quittez le lycée au cours de l'année scolaire, une indemnité de résiliation de deux mois de contributions sera demandée. Les élèves qui quittent l'établissement doivent être en règle avec le service comptable.
- Une assurance individuelle accident est automatiquement offerte (mutuelle établissement), sans surcoût à chaque famille, via la mutuelle Saint Christophe. Elle peut être une complémentaire à celle que vous avez déjà. La mutuelle Saint Christophe comprend en plus une protection contre le harcèlement numérique.
- En cas de renoncement à l'inscription de l'élève par la famille après le 4 juillet 2024, 40% de l'acompte sera retenu.
- En cas de retard de paiement sera appliqué :
  - un taux de pénalité de 15% sur le montant dû
  - La somme forfaitaire de 10€ pour tout envoi de relance par lettre recommandée

La direction se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription de votre enfant en cas de nonpaiement de l'intégralité de la scolarité 2024/2025

# ➤ Solde en 3 fois par CHEQUE:

les 6 du mois d'octobre 2024, février 2025 et avril 2025

À remettre impérativement avec le dossier d'inscription, ces chèques seront encaissés aux dates indiquées ci-dessus.

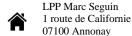
OU

# ➤ Solde en 9 fois par PRELEVEMENT :

les 6 de chaque mois d'octobre 2024 à juin 2025

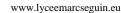
Si vous choisissez ce mode de règlement vous devrez remplir le mandat de prélèvement joint et nous remettre un R.I.B.

Si vous changez de domiciliation bancaire pendant le cursus scolaire de l'élève, cette autorisation est à renouveler accompagnée du nouveau R.I.B.











04 75 32 40 50